

Les membres des deux délégations discutèrent des nouvelles solutions au problème de la distribution du gaz naturel dans le nord-ouest des États-Unis. L'on traita aussi des nouvelles techniques étudiées par les deux pays afin d'augmenter la production énergétique.

#### 5. *Accord canado-américain sur les produits de l'automobile*

Un délégué américain a ouvert la discussion en énumérant les avantages que cet accord a apportés aux deux pays.

Un porte-parole canadien a aussi fait valoir les avantages de l'accord pour les deux pays. Cette entente a étendu le marché des producteurs des États-Unis et a, ainsi, assuré des milliers d'emplois aux travailleurs américains. Sans lui, le Canada aurait probablement dû recourir à des tarifs plus élevés, à des contingents et à d'autres mesures qui auraient eu des répercussions défavorables aux États-Unis. Selon ce porte-parole, pendant la révision maintenant en cours conformément aux termes de l'accord, ses collègues américains seront peut-être tentés de croire que les garanties consenties à la production canadienne ne sont pas nécessaires ou doivent être tout au moins modifiées. Il a donné trois raisons de maintenir ces garanties: a) les acheteurs américains ne sont pas encore habitués à profiter pleinement de la production canadienne; b) il y a encore un écart de productivité de 20 à 30 p. 100 au désavantage du Canada; c) les producteurs canadiens ne sont pas complètement adaptés aux différentes méthodes américaines d'inspection, etc.

Le porte-parole des États-Unis a répondu qu'il ignorait si des pressions sérieuses s'exerçaient en vue de la suppression ou de la modification de ces garanties, bien que la possibilité d'apporter des modifications soit à l'étude.

Les représentants examinèrent ensuite les normes de sécurité pour les routes et les véhicules à moteur. Un délégué canadien a fait remarquer que, puisque nos véhicules à moteur sont de modèle américain, il faut nous en remettre à eux pour les normes dans ce domaine. Il a déclaré que la loi de 1966 est un bon début, mais qu'il y aura encore beaucoup à faire. Un délégué américain a répondu que la loi de 1966 n'était qu'une première étape. On s'attaquera de deux façons au problème de la sécurité des véhicules et des routes. Dans la deuxième étape, il faut aborder un problème complexe qui met en cause plusieurs échelons du gouvernement et implique des questions de conception industrielle hautement spécialisée et d'application de la loi. Il s'est dit confiant que l'on progresse actuellement sur tous les fronts.

#### 6. *Aide aux pays en voie de développement*

Un délégué canadien a ouvert le débat en déclarant que le Canada réexamine les modalités de son aide extérieure pour déterminer si cette aide se prête où elle est le plus nécessaire. Le discours à Montréal, il y a deux ans, du Secrétaire d'État, M. McNamara a fait valoir avec raison la relation entre l'aide à l'étranger et la défense prise dans le sens le plus large. Au Canada on s'inquiète de ce que le taux global de l'aide ait baissé en même temps que le PNB des pays donateurs augmentait. Depuis 1960 le Canada favorise les prêts à termes faciles plutôt que les octrois et coordonne son aide avec celle des autres pays par l'entremise de la Banque Mondiale. L'aide canadienne veut atteindre, en 1970, 1 p. 100 du revenu national brut. En ce moment elle est de .6 p. 100.

Au cours de la discussion sur le programme de l'aide à l'étranger des États-Unis, les délégués américains ont admis que les demandes de crédits du Président pour l'aide rencontreront, l'an prochain, une vive opposition au Congrès, surtout à cause du coût élevé de la guerre du Vietnam. L'un des délégués craignait le rejet complet du projet de loi sur l'aide mais la majorité était d'avis que les crédits seraient autorisés après une réduction sensible.

Un délégué canadien a émis l'idée qu'il était temps d'envisager la création d'un «fonds multilatéral» d'aide. Dans le système bilatéral, le donneur recueille plus de malveillance que de gratitude; dans un système multilatéral il serait possible d'atténuer la distinction entre le pays, qui donne et celui qui reçoit parce que tous les pays contribueraient au fonds et que l'aide deviendrait en quelque sorte anonyme. L'assemblée a montré un très vif intérêt pour ce projet. Les délégués américains ont fait remarquer qu'une grande partie de l'opposition exprimée aux États-Unis envers des projets d'aide supplémentaire venait du ressentiment que provoquait la prétendue ingratitude des bénéficiaires. Ils ont admis que cet état d'esprit favorisera l'établissement d'un système multilatéral, probablement sous l'égide des Nations Unies. Un délégué canadien a décrit le succès du Programme mondial d'alimentation à l'OAA. Il a émis l'opinion qu'un administrateur international énergique peut souvent s'opposer à la malversation et à l'incompétence locale mieux que ne peut le faire un haut fonctionnaire du pays. Il a proposé aux États-Unis et au Canada d'unir leurs efforts en vue de l'établissement d'un programme international d'aide multilatérale.